

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/MDV/2
6 janvier 2000

(00-0040)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Le secrétariat a reçu, le 28 avril 1999, de la délégation des **Maldives** la notification ci-après concernant les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1**) pour les années civiles **1995 à 1998**.

Les seules mesures de soutien interne à l'agriculture appliquées par le gouvernement des Maldives sont celles qui sont énumérées dans le tableau explicatif DS:2 ci-joint.

SOUTIEN INTERNE: Maldives**PÉRIODE CONSIDÉRÉE: années civiles 1995 à 1998***Mesures exemptées de l'engagement de réduction – Traitement spécial et différencié – "Programmes de développement"*

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure pendant l'année en question (dollars EU)	Source des données
1	2	3	4
Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Subventions pour machines	147,52	Ministère des pêches, de l'agriculture et des ressources marines
	Matériel pour infrastructure	2 187,50	"